À la santé de notre planète!



Vous voulez engager votre événement durable ?

Afin de vous aider dans cette démarche, la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg propose un service de prêt et maintenance de gobelets et cruches réutilisables.

Véritable alternative écologique aux gobelets jetables, les gobelets et cruches réutilisables offrent différents avantages :

- réduire son impact environnemental
- diminuer la masse de déchets et en simplifier sa gestion (plus de bouteilles, cannettes, gobelets jetables)
- accroître le confort du public en terme d'utilisation et de propreté du site
- diminuer l'effort de nettoyage du site
- sensibiliser chacun autour de l'idée du jetable/durable



Renseignement et réservation au 063/212.761 ou cellule.dd@province.luxembourg.be www.province.luxembourg.be



Modalités de prêt

- Les organisateurs assureront par leurs soins le transport aller-retour des gobelets et cruches prêtés, jusqu'au dépôt situé sur le territoire de la province de Luxembourg.
- Les organisateurs mettent en place un système de caution par gobelet / cruche. Une fois la consigne réglée, le participant échange son gobelet / cruche usagé contre un propre à chaque nouvelle commande. La récupération de la consigne se fait à tout moment en rendant son gobelet. Les organisateurs s'engagent à rembourser à la Province 1 € par gobelet / cruche manquant.
- Les organisateurs s'engagent à un reconditionnement correct avec une séparation stricte entre les gobelets / cruches sales et ceux qui n'ont pas été utilisés lors de leur manifestation.
- Les organisateurs s'engagent à restituer les gobelets et cruches prêtés, pour des raisons sanitaires, dans les 3 jours ouvrables après leur manifestation.
- Par souci d'hygiène, la Province se charge du lavage des gobelets / cruches dans une entreprise spécialisée.
- Les organisateurs sont tenus au paiement d'une contribution de 0.02 € par gobelet / cruche utilisé dans les faits.
- La Province décline toute responsabilité notamment en cas de vol dès la prise de possession des gobelets et cruches réutilisables par les organisateurs et jusqu'à leur restitution.
- Ce service est gratuit. Il est réservé aux manifestations qui se déroulent sur le territoire de la province de Luxembourg, nécessitant un minimum de 3.000 gobelets.

